



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
de la Drôme
Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Risques**

Affaire suivie par : Sonia Vannoorenberghe
Tél. 04.26.60.81.78
cdmm-ddt26@drome.gouv.fr

Le secrétaire général

Valence, le

21/06/24

aux

Membres de la CDRNM

OBJET : Procès verbal de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) - Avis sur l'impact sur le développement durable de l'espace rural du projet de servitude de sur-inondation établie au bénéfice du syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL)
PJ. : Copies des avis des membres

Procès verbal de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM)

Consultation électronique du lundi 13 mai à 14 h au vendredi 17 mai 2024 à 10 h

Ordre du jour :

Comme le prévoit l'[article R. 565-5](#) du code de l'environnement (CE), la CDRNM a été saisie pour rendre son avis sur l'impact sur le développement durable de l'espace rural du projet de servitude de sur-inondation établie au bénéfice du syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL).

Une consultation électronique en deux temps a été organisée du lundi 13 mai à 14 h au vendredi 17 mai 2024 à 10 h.

Organisation de la consultation

Les documents soumis à la consultation des membres ont été transmis le 10 avril 2024.

Chaque membre a pu transmettre ses contributions au débat aux autres membres par échanges de mail du lundi 13 mai 2024 14 h au mercredi 15 mai 14 h. Cette première phase de la consultation n'a suscité aucune contribution au débat de la part des membres. Puis l'expression des avis a été organisée du mercredi 15 mai 2024 14 h au vendredi 17 mai 2024 10 h via la transmission de fiche d'expression des avis (cf. pièce jointe au procès-verbal).

Parmi les dix-huit membres de la commission, quinze ont exprimé un avis dont trois par pouvoir à un autre membre de la commission. La commission a été présidée par le Secrétaire général de la Préfecture de la Drôme. Ainsi, le quorum fixé à la moitié des membres a été atteint.

L'ensemble des membres a exprimé un avis favorable à l'instauration d'une servitude de surinondation sur la commune de Suze-la-Rousse au bénéfice du syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL).

Les participants ayant rendu un avis favorable ou donné leur pouvoir sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Collège n°1	
BOUVIER David	Conseil Départemental de la Drôme (CD26)
DURAND Nicole	Communauté de Communes Porte Drôme Ardèche (CCPDA)
NIESON Nathalie	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA)
CROZIER Gérard	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD)
PALLUEL Robert	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ)
VALLES Jean-Paul	Communauté d'agglomération ArcheAgglo
Collège n°2	
COTTE Jean-Michel	Chambre d'Agriculture (CA) <i>Reçoit le pouvoir de BONNEFOY Nathalie (CCI 26)</i>
BONNEFOY Nathalie	Chambre du commerce et d'industrie de la Drôme (CCI 26) <i>Donne pouvoir à COTTE Jean-Michel (CA)</i>
DUMOUTIER Julien	Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRAA)
D'YVOIRE Henry	Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
Collège n°3	
MOREAU Cyril	Secrétaire général de la Préfecture de la Drôme <i>Reçoit le pouvoir de IRRMAN Sylvain (Agende l'eau - RMC)</i>
DELAUNAY Stéphane	Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT26)
IRRMANN Sylvain	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) <i>Donne pouvoir à MOREAU Cyril (SGCD PREF)</i>
ROSSIGNOL Frédérique	Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) <i>Reçoit le pouvoir de VAVASSEUR Camille (BPGE)</i>
VAVASSEUR Camille	Bureau de la planification et gestion de l'évènement (BPGE) <i>Donne pouvoir à ROSSIGNOL Frédérique (DDPP)</i>

Trois membres n'ayant pas exprimé d'avis sont considérés comme absents :

Collège n°2

DELAVAL-PISSONNIER Amandine Notaires

VAZEILLE Jean-Luc Sociétés d'Assurances (parti à la retraite)

Collège n°3

HEUDIER Adèle DREAL ARA

Avis de la CDRNM sur l'impact sur le développement durable de l'espace rural du projet de servitude de sur-inondation établie au bénéfice du syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL)

La commission a exprimé un avis **FAVORABLE** à l'unanimité sur l'impact sur le développement durable de l'espace rural du projet de servitude de sur-inondation établie au bénéfice du syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL) (cf. la copie des avis).

Le Secrétaire général,



Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Cyril MOREAU

